



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_047
Matière 5.7.7

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Aire multimodale de la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges – Convention de participation avec Mauges Communauté

Pièce jointe : Convention pour la participation à la réalisation de travaux de l'aire multimodale de Sèvremoine avec Mauges Communauté

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine a saisi l'opportunité de la requalification de la ligne ferroviaire Clisson-Cholet et du déplacement de la gare en définissant un projet d'aménagement visant à offrir un véritable lieu d'échanges, de rencontres et d'innovation.

A cet effet, afin de favoriser l'intermodalité et l'accessibilité de la nouvelle gare de Torfou - Le Longeron-Tiffauges, mise en service en avril 2019, la commune de Sèvremoine a réalisé des liaisons douces reliant la nouvelle gare à la Colonne aux bourgs de Torfou, Le Longeron et Tiffauges, a aménagé le parvis de l'ancien bâtiment voyageurs pour accueillir l'arrêt de transport collectif et des abris vélos, a réalisé des travaux de sécurisation de la traversée de la route départementale et une aire de stationnement de 106 places.

Cependant, la compétence « mobilités » est une compétence transférée à Mauges Communauté de fait depuis la Loi d'Orientation des Mobilités au 1^{er} janvier 2019.

Aussi, la commune de Sèvremoine ayant défini et engagé les aménagements antérieurement au transfert de la compétence à Mauges Communauté, elle a poursuivi la conduite de ces derniers finalisés en 2024 en accord avec Mauges Communauté et conformément au projet d'Aire multimodale prévu au plan de mobilité de Mauges Communauté validé en Conseil communautaire en date du 22 mars 2023.

Afin de définir les modalités d'intervention, les responsabilités respectives et la répartition financière entre Mauges Communauté et la commune pour la réalisation et le financement des travaux d'équipements de l'aire multimodale gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges, il est proposé de conclure une convention pour la participation à la réalisation de travaux de l'aire multimodale avec Mauges Communauté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.5215-27 et L.5216-7-1,

VU la délibération N°C2023-03-22-11 du Conseil communautaire de Mauges Communauté en date du 22 mars 2023 approuvant le Plan de mobilité territorial à l'horizon 2030,

VU la convention pour la participation à la réalisation de travaux de l'aire multimodale de Sèvremoine avec Mauges Communauté annexée,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT les travaux réalisés par la commune de Sèvremoine pour la réalisation d'une aire multimodale à la gare de Torfou-Le Longeron-Tiffauges,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **VALIDE** les termes de la convention pour la participation à la réalisation de travaux de l'aire multimodale de Sèvremoine avec Mauges Communauté ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant en charge de l'aménagement à signer ladite convention.
- **IMPUTE** la participation de Mauges Communauté d'un montant de 156 000 € sur le budget principal.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

